



Lauterbacher Nouvelles

www.niederlauterbach.fr



LE MOT DU MAIRE,

Chers concitoyens,

Le déménagement de la mairie dans le bâtiment voisin au 15 Rue de l'Ecole a bel et bien commencé et s'achèvera le 16 novembre. Nous vous y accueillerons à partir du 19 Novembre et ce pendant toute la durée des travaux. Pour l'octroi d'une subvention une étude d'étanchéité nous a été imposée au dernier moment d'où le retard pour le démarrage des travaux.

Pour revenir sur la polémique actuelle en France concernant l'augmentation de la taxe d'habitation: sachez que notre commune n'a pas augmenté les 4 taxes depuis plus de 20 ans. Si votre contribution a évolué c'est la base de calcul ou encore les autres instances qui ont augmenté leur taux - le conseil municipal n'a, malheureusement, aucune influence sur cela.

Ce week-end aura lieu notre traditionnelle « Kerwe ». L'auto-boxe est de retour pour la jeunesse mais nous avons de plus en plus de mal à faire revenir les forains pour une question de rentabilité alors profitez-en car nous ne savons pas combien de temps nous arriverons à les convaincre.

Ca y est, l'été indien est terminé. Voilà que le froid et la pluie sont de retour. Mais, même si les températures baissent et qu'il fait humide, l'automne reste une belle saison avec l'explosion des couleurs dans la nature.

Je souhaite rappeler aussi aux propriétaires et aux locataires, qu'à l'arrivée de la période hivernale qui suivra, ils sont responsables de la propreté et du déneigement des trottoirs devant les propriétés.

Pour bien terminer l'année, le CCAS et le conseil municipal convient nos aînés, les présidents des associations, les enseignants et le personnel communal à la traditionnelle fête de Noël le samedi 8 décembre 2018 à la salle des fêtes à 12h00.

Les conseillers municipaux et moi-même vous souhaitons d'ores et déjà de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire
André FRITZ

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 septembre 2018

Présents : M. FRITZ André, M. ERHARD Jean-Claude, M. HEINTZ Jean Claude, Mme BECHTOLD Chantal, M. CIVIDINO Daniel, M. ENGELHARD Jean Michel, Mme HEINTZ Charlotte, M. HERBEIN Alain, M. ZIMMERMANN René.

Absents excusés :

Mme DECK Marie Anne, Mme HUFSCHMIDT Sandrine, M. MITTENBUHLER Damien, M. VOLTZ Nicolas, M. WEIGEL Eric, M. ZIMMERMANN Laurent

Pouvoirs : M. WEIGEL Eric à M. CIVIDINO Daniel
M. VOLTZ Nicolas à M. HEINTZ Jean Claude

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 DU SMICTOM

Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2017 portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets présenté par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

EXTENSION/REHABILITATION DE LA MAIRIE RENOVATION DE 2 LOGEMENTS ET REHABILITATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE — APPROBATION DU PROJET

Le conseil municipal approuve le projet de travaux d'extension et sollicite toutes les aides susceptibles d'être allouées pour ce projet :

Réhabilitation de la Mairie, la rénovation de 2 logements au 1^{er} étage du 17 Rue de l'Ecole et la réhabilitation de l'Ecole Elémentaire dont le coût estimatif se monte à 757 162 €HT (TVA de 278 925.90€ en sus) dont :

- Réhabilitation de la Mairie : 364 541 €HT (TVA de 20% de 72 908.20€ en sus)
- Rénovation de 2 logements : 241 025 €HT TVA de 10% de 24 102.50€ en sus)
- Réhabilitation de l'Ecole Elémentaire : 151 596 €HT TVA de 20% de 30 319.20€ en sus).

Le conseil municipal habilite le Maire à déposer la demande de permis de construire et la déclaration préalable, et autorise le Maire à contracter l'emprunt nécessaire, à signer les marchés à intervenir et toutes les pièces nécessaires pour mener à bien ce projet.

Les marchés de travaux se feront en deux tranches et seront attribués selon « la procédure adaptée » conformément aux dispositions de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

- arrête le plan de financement prévisionnel pour ce projet comme suit :

Coût total du projet : 757 162 €HT

Adopté à l'UNANIMITE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LES SUBVENTIONS DETR 2019

Les demandes de subvention à hauteur de 40% sont initiées pour la réhabilitation de la mairie ainsi que pour la réhabilitation de l'école élémentaire.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend **obligatoire** leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des **sanctions lourdes** (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Le CDG67 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD). Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires. La convention proposée court à dater de sa signature jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible tous les ans par tacite reconduction.

La convention du CDG67 a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire. Elle a pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risque de préjudice moral pour les individus.

Les tarifs des prestations assurées par le CDG67 sont les suivants : 600 € par jour, 300 € par demi-journée et 100€ par heure pour les thèmes à étudier ci-après :

- documentation / information ;
- questionnaire d'audit et de diagnostic et établissement du registre des traitements / requêtes ;
- étude d'impact et mise en conformité des procédures ;
- établissement du plan d'actions de la collectivité et bilans annuels.

Adopté à l'UNANIMITE

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DE TRAVAUX DE RECHERCHES SOCIETE OELWEG

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne un avis favorable, à l'autorisation d'ouverture de travaux de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux, présentées par la Société OELWEG, dans le cadre de la « concession de Muehlweg » située sur le territoire de la commune d'Oberlauterbach.

ACHAT DE LA PROPRIETE 15 RUE DE L'ECOLE

Suite à la proposition de Monsieur Jean RIES et Mme Sophie RIES de vendre leur propriété au 15 rue de l'Ecole à Niederlauterbach pour un montant total de **154 067.50€** (cent cinquante-quatre mille soixante-sept euros et cinquante centimes), le conseil municipal décide d'acheter au prix proposé de **154 067.50€** (cent cinquante-quatre mille soixante-sept euros et cinquante centimes), cette propriété sur-bâtie d'une maison d'habitation et de ses dépendances ; vu qu'elle est attenante au complexe scolaire, culturel et administratif de la Commune et permettra, en cas de besoin, l'extension de celui-ci.

La propriété est cadastrée Section 3 Parcelles 10, 153 et 155 d'une contenance respective de 3.40 ares, 13.93 ares et 10.40 ares.

Adopté à l'UNANIMITE

DIVERS CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune et le comité du Bas-Rhin de la ligue nationale contre le cancer pour la mise en œuvre et le suivi de l'opération « Espace sans tabac » et toutes les pièces s'affairant à ce dossier. Cette convention jointe en annexe sera conclue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Adopté à l'UNANIMITE

Les détails relatifs à cette séance du conseil municipal sont visibles à la mairie

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 octobre 2018

Présents : M. FRITZ André, M. ERHARD Jean-Claude, M. HEINTZ Jean Claude, M. ZIMMERMANN Laurent M. CIVIDINO Daniel (arrivé au point 2), M. ENGELHARD Jean Michel, Mme HEINTZ Charlotte, Mme HUFSCHMIDT Sandrine, M. VOLTZ Nicolas, M. WEIGEL Eric, M. ZIMMERMANN René.

Absents excusés : Mme BECHTOLD Chantal, Mme DECK Marie Anne, M. HERBEIN Alain, M. MITTENBUHLER Damien,

FONDS DE CONCOURS DEPLACEMENT DU POTEAU D'INCENDIE DEVANT LE PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal sollicite le fonds de concours de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et les aides dont pourrait bénéficier ce projet, étant donné la délibération de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin en date du 20/02/2014 instaurant un fonds de concours à hauteur de 50% dans le cadre du déplacement du poteau d'incendie devant le périscolaire.

Le montant du fonds de concours est de 1 359.36€.

DEMANDE DE DEFRIQUEMENT FORMULEE PAR LA SDEA AU LEU DIT LAUTERWIESEN

Devenue vétuste et sous-dimensionnée, la station d'épuration actuelle construite en 1981 sur le ban communal de Niederlauterbach, ne permet plus de traiter la totalité du débit de temps sec admis sur les ouvrages. Six communes y sont raccordées : Niederlauterbach, Oberlauterbach, Salmbach, Scheibenhard, Schleithal et de la commune allemande de Scheibenhardt.

Le SDEA-Périmètre Assainissement de la Lauter a pour projet de construire une nouvelle installation sur le site adjacent aux ouvrages actuels et en milieu forestier.

Le Code Forestier prévoit que l'implantation de cette installation de traitement est soumise à autorisation de défrichage accordée par arrêté préfectoral.

La partie de la parcelle 59 section 34 concernée par le projet a fait l'objet d'un relevé par un géomètre expert et fera l'objet d'un abornement prochain. L'emprise du projet, reportée sur un extrait de plan cadastral ainsi que sur une vue aérienne du site, est présentée en séance et jointe en annexe. La superficie maximale d'emprise est de 1 hectare. Afin de simplifier l'instruction de cette demande, M. le Maire propose d'autoriser le SDEA Alsace Moselle à déposer une demande de défrichage avec compensation.

Le Conseil Municipal donne mandat au SDEA Alsace Moselle de solliciter auprès du Préfet du Bas-Rhin l'autorisation de défricher la partie de parcelle cadastrale définie ci-dessus, d'une contenance maximale de 1 hectare.

Adopté à l'UNANIMITE

VENTE DE GRUMES - DE CHAUFFAGE- DE BOIS ENSTERE - DE BOIS SUR PIED ET DE FONDS DE COUPE

Le Conseil municipal décide de vendre sur commande :

- des lots de grumes pour bois de chauffage à :
 - **51 € TTC le m³ de Hêtre ou de Charme,**
 - **51 € TTC le m³ de Chêne ou de Frêne.**
- du bois de chauffage enstéré :
 - **au prix de 65 € TTC le stère débardé pour le Chêne, -**
 - **au prix de 65 € TTC le stère débardé pour le Frêne,**
 - **au prix de 65 € TTC le stère débardé pour le Hêtre et le Charme**
- des bois de chauffage sur pied, d'un diamètre **inférieur à 25 cm, au prix de 9 € TTC le stère en parcelle 22.**
- des fonds de coupe, au prix de **11 € TTC le stère, en parcelles 4,12 et 19.**



Comme convenu lors de l'approbation du devis TER, le Conseil Municipal décide de faire exploiter les parcelles 4, 12, 19 et 22.

ETUDE THERMIQUE ET D'ECONOMIE D'ENERGIE POUR LA REHABILITATION DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Conseil municipal décide de la réalisation d'une étude thermique et d'économie d'énergie, conforme au cahier des charges CLIMAXION de la Région Grand Est, pour le projet de travaux de réhabilitation de la mairie et de l'école élémentaire pour un montant forfaitaire de 3 000€TTC.

Le bureau d'études RUBLE, NICLI & ASSOCIES a été retenu.

CONTRÔLE TRIENNAL DE LA CONFORMITE DES POTEAUX D'INCENDIE

Le Conseil municipal, sur proposition du SIAEP de LAUTERBOURG et environs, décide de mettre en place un contrôle technique triennal de la conformité des poteaux d'incendie et retient l'offre de la société MARESEAU de CLEBOURG, pour un prix forfaitaire net de 26€HT/PI/hydrant et des frais de déplacement net de 90€ HT/jour en sus.

TERRAIN DE FOOTBALL DE SCHEIBENHARD

Après son entretien avec les responsables de la Commune de SCHEIBENHARD, le Maire propose au Conseil municipal la solution suivante :

la commune de SCHEIBENHARD échange les parcelles 76, 78, 80 et 81 (correspondant à l'ensemble des surfaces dont elle est propriétaire à NIEDERLAUTERBACH, hors la parcelle 86 du stade), soit une surface de 58,34 ares, contre une partie correspondante des terrains du stade encore propriété de Niederlauterbach, et rachète le solde soit 54,36 ares pour un prix de 4 077 euros.

Le conseil municipal fixe le prix de vente à 75€ net l'are et autorise le Maire à signer tous les documents s'afférant à ce dossier.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION

En l'absence de M. Eric WEIGEL, personnellement concerné par ce point, le Conseil municipal décide de prendre en charge, à titre exceptionnel, cette formation **les outils de l'aménagement** de 300€TTC (formation d'une journée organisée par l'ATIP), vu qu'elle ne rentrait plus dans le cadre du dispositif du DIF de l'Elu.

DIVERS RAVALEMENT DES FACADES EXAMEN DES DOSSIERS

Le Conseil municipal, après examen des dossiers, alloue les aides au ravalement de façades de :

1 235,00€ à M. ZERMANN Guy, 9 Rue Principale.

330,00€ à Mme RUHF Muriel, 47 Rue de l'école.

DIVERSES INFORMATIONS

Le Maire informe le Conseil municipal des remerciements de M. AUGÉ Etienne à l'occasion de ses 80 ans.

Tous les points ont été adoptés à l'UNANIMITE

Les travaux à la mairie

Le déménagement du mobilier et le déplacement des majeurs documents et archives ont eu lieu le 19/10.

Actuellement, il reste le bureau de poste et quelques diverses affaires, qui seront aussi transférées vers le 15 de la rue (maison voisine)

Mi-novembre, le personnel va s'installer dans les locaux transitoires et assurera les permanences, ouvertures de mairie depuis ces locaux.

Renseignez-vous auparavant au 03 88 94 30 06 et consultez le site de la commune dont l'adresse est notée en première page de ce document



KERMESSE AU VILLAGE

ANIMATIONS DANS LA RUE DES ECOLES

Comme chaque année, les manèges et autres attractions de fête foraine reprennent position dans la rue de l'école pour le plaisir des enfants !

Le temps du montage, le temps de la kermesse, le temps du démontage seront des journées d'activité près des bâtiments communaux et du périscolaire.

Ainsi, veuillez être très prudents, tolérants et patients !

C'est la kermesse pour les petits et les grands ! Sous le préau de l'école une petite restauration est proposée par l'Association Parentèle.

Dimanche 4 novembre, l'association Parentèle proposera des boissons chaudes et gâteaux sous le préau de l'école élémentaire, de 14h30 à 17h30.

Le bénéfice de cette vente sera reversé aux écoles.



COMMUNICATIONS DIVERSES

POUBELLE BLEUE

14 et 28 novembre
12 et 27 décembre
Voir calendrier

POUBELLE BRUNE

6, 13, 20 et 27 novembre
4, 11, 18 et 24 décembre
Voir calendrier

ELECTIONS EUROPEENNES 26 mai 2019

Pour voter aux prochaines élections européennes du 26 mai 2019, l'électeur devra déposer sa demande d'inscription **au plus tard le 31 mars 2019.**

ATTENTION : L'inscription sur les listes électorales **ne se fait pas automatiquement** lors de la déclaration d'arrivée formulée à la mairie.

Les électeurs trouveront tous les renseignements complémentaires dans les mairies.

AVIS AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

Le Géomètre du Cadastre procédera entre **le 22 octobre et le 9 novembre 2018** à la constatation des changements affectant le plan cadastral (constructions nouvelles, démolitions, etc...) et ce, conformément à la loi du 31 mars 1884.

Le géomètre sera amené à pénétrer dans les propriétés privées pour effectuer ces travaux. Il sera porteur d'une carte professionnelle et d'un arrêté préfectoral relatif aux travaux de conservation cadastrale.

Il est demandé que le meilleur accueil lui soit réservé afin de faciliter l'accomplissement de ses missions.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au
Centre des Impôts Fonciers de Haguenau au 03.88.53.26.24

BATTUES DE CHASSE - CHAMPS ET FORET DE NIEDERLAUTERBACH



4, 11 NOVEMBRE 2018
2, 9 ET 16 DÉCEMBRE 2018
6, 13 ET 20 JANVIER 2018

RESTEZ ATTENTIFS A CES DATES ET ÉVITEZ LES ENDROITS
À RISQUES LORS DE VOS JOGGINGS ET
DE VOS PROMENADES DOMINICALES. ÉVITEZ LES SORTIES À VTT, TOUT COMME
LES CUEILLETES DE CHAMPIGNONS DANS LES SOUS-BOIS !

Rappel des bonnes pratiques en usage en hiver

Lors des chutes de neige ou de verglas, il incombe aux propriétaires et/ou habitants de logements de nettoyer le trottoir devant leur domicile pour garder les accès et passages sécurisés pour les passants.

Il convient aussi de ranger les véhicules dans les cours ou sur les parkings pour que le déblaiement de la route puisse s'effectuer au mieux !



Banque Alimentaire
du Bas-Rhin

Banque Alimentaire du Bas-Rhin :

Collecte les 30 novembre et 1^{er} décembre 2018

Une nouvelle fois la Banque Alimentaire du Bas-Rhin a besoin de vous.

La collecte Nationale est l'événement majeur de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin.

En 2017, 350 tonnes de denrées ont été récoltées, ce qui représente plus de 15% de son stock annuel.

Les 90 partenaires de la BA ont ainsi pu les distribuer aux 42 000 bénéficiaires du département. Tout ce travail serait vain sans l'aide des milliers de bénévoles :

« Devenez bénévole pour quelques heures... »

Les vendredi 30 novembre et samedi 1er décembre 2018

Collecte Nationale de la Banque Alimentaire

En 2 jours, près de 350 tonnes de denrées alimentaires seront offertes par les bas-rhinois.

Soyez le sourire de ceux qui accueilleront les dons dans plus de 300 points de collecte.

Rejoignez les 6 000 bénévoles bas-rhinois d'un jour

En vous connectant sur le site de la Banque Alimentaire du Bas-Rhin :

<http://www.ba67.banquealimentaire.org> ou en appelant le 03 88 40 30 40.

La Banque Alimentaire du Bas-Rhin a besoin de vous !



Collecte à la mairie de NIEDERLAUTERBACH
le samedi 1 décembre 2018 de 8h00 à 11h00

Sapins pour les placettes du village Le temps de l'Avent et de Noël

Pour embellir les placettes des différents lieux du village, la commune accepte volontiers les sapins dont vous aimeriez vous défaire car devenus trop grands ou gênants .

N'hésitez pas à vous faire connaître si vous désirez vous débarrasser rapidement d'un tel conifère, la commune se chargera de l'enlèvement.

De même, ce temps de fêtes approchant vite, pensez aux décorations de Noël, aux compositions florales et aux guirlandes lumineuses, qui illumineront les foyers et les rues du village. ! Merci à vous pour cette participation.



FÊTE DE NOËL DES AÎNÉS

Ce rendez-vous autour d'une table bien garnie
aura lieu le samedi 8 décembre 2018
à la salle des fêtes .

Les membres du CCAS et du Conseil Municipal
passeront le week-end du 17-18 novembre
pour vous remettre les invitations.

Venez passer un agréable après-midi festif
dans la bonne humeur dans l'atmosphère des fêtes de Noël !



OFFICE DE TOURISME PAYS DE SELTZ-LAUTERBOURG

3 novembre 2018 à Neewiller CHASSE AU RENARD

La "chasse au renard" consiste à suivre une trace fictive en extérieur tout en franchissant divers obstacles. Un parcours de 20 km sera proposé durant ce week end. Le samedi, la chasse se fera avec meute de chien et cors de chasse, pour les adultes, et le même parcours se fera, sans chien et cors, le dimanche pour les enfants. **Sur inscription.**

Haras de la Née route de Mothern 67630 Néewiller près Lauterbourg Tel : 06 61 70 42 53

info@haras-de-la-nee.com

11 novembre 2018 à Lauterbourg LA ST MARTIN

A 17h place du château, l'histoire de Saint Martin vous sera contée. Ensuite en tête de cortège, St Martin chevauchera à travers les rues de la ville suivi des enfants munis de lanternes. Des brioches seront distribuées à ces derniers.

Accès libre.

L'oie de la Saint Martin est inséparablement liée à cette fête. Le restaurant Au Vieux Moulin vous propose de déguster accompagné des airs d' accordéonistes, une oie farcie aux marrons et aux pommes avec ses accompagnements dans la pure tradition alsacienne et rhénane.

Prix : 45€/personne.

Sur réservation au: 03 88 94 60 29 pour la période du 11 au 18 novembre 2018



CINE CLUB LAUTERBOURG

Plusieurs beaux films à l'affiche à Lauterbourg Tarifs enfant 4€ adulte 5€

En novembre : le 10, le 14, le 16, le 17, et le 20

Dillili à Paris /// Au revoir là haut /// Sugarland /// Quatre de l'infanterie /// La révolution silencieuse /// Parvana ////

En décembre le 8 et le 22

ECOLES

PROCHAIN RAMASSAGE DES VIEUX PAPIERS en janvier 2019

Conservez vos papiers d'emballage des cadeaux de fin d'année pour cette collecte !

LA VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE

BIBLIOTHEQUE « PLAISIR DE LIRE »

Horaires d'ouverture:

Mardi 14h30 à 16h00

Jeudi 10h00 à 11h00

Vendredi 18h00 à 19h00

Pendant les vacances scolaires uniquement ouverte le vendredi, le 28 décembre 2018 fermé exceptionnellement.

Les personnes à mobilité réduite souhaitant emprunter des livres sont invitées à contacter Mme HEINTZ Béatrice au 03.88.53.60.84



CERCLE SOCIO-CULTUREL

Club Rencontre

Le club Rencontre se retrouvera tous les derniers jeudis du mois à la salle des fêtes.

Venez vous associer à eux le temps d'un après-midi pour jouer aux cartes, discuter autour d'un goûter et vous détendre.

Don du sang

La prochaine collecte est prévue le mercredi 21 novembre 2018 de 17h00 à 20h00.

PAROISSE CATHOLIQUE et CHORALE STE CECILE

Les membres du conseil de fabrique et les choristes se sont réjouis de la bonne participation à leurs deux rencontres festives et animées de l'été. Merci à vous !

La chorale Ste Cécile est toujours prête à accueillir quelques femmes et hommes afin de compléter les diverses voix (Sopranes Alt, Tenors et Basses). Avec quelques voix supplémentaires, d'autres chants pourraient être envisagés pour animer certaines célébrations. Osez rejoindre les membres, participez à des leçons et répétitions de chants, cela vous décidera à rejoindre le groupe durant les messes, ou à accompagner vos enfants vers les offices.

Le mécanisme de l'ancienne horloge de l'église

Le mécanisme devenu inutile, lors de l'automatisation de l'horloge, avait été déplacé dans l'entrée de la mairie. Dans le cadre de travaux de rénovation, cet instrument dans son écrin de verre a été posé et installé dans le « Glockenhaus », soit l'entrée sous le clocher de l'église.

Les remerciements vont à : André Fritz, Jean Claude Erhard et Laurent Zimmermann qui ont déplacé sans dégât cette pièce longue de 2 m, haute de 1.70m et très lourde jusqu'à l'église.

Guy Zermann et Laurent Zimmermann, ont assuré le remontage et la mise en place.

Le mécanisme est muni d'une plaquette sur laquelle est mentionnée :

**EXECUTE SOUS L'ADMINISTRATION DE M. LOCHERT
MAIRE DE NIEDERLAUTERBACH.**



Le poinçon central (SCHWILGUE STRASBOURG 1845) indique le nom de l'artisan et l'année de mise en place, ainsi que 2 autres dates plus récentes .



FOOTBALL CLUB NIEDERLAUTERBACH

Pour la kermesse 2018, toute l'équipe du FCN s'affaire pour préparer et animer les deux journées de fêtes du début du mois prochain, le **3 et 4 novembre 2018**.

Samedi 3/11 à partir de 19h

Moules Frites ou Steak Frites Salade

(Adulte tarif 15€ Enfant <12 ans 10€)

sur réservation



Dimanche 4 novembre à partir de 11h30

Déjeuner de la kerwe à 12€

Crème de volaille

Rouleau de porc, jardinière de légumes, frites

ou

Steack frites salade

Tarte flambée à partir de 17h30 6€

Réservation : Angélique Kreutzberger 06 60 76 53 83 (samedi et dimanche avant le 30/10/18)

Réservation : Claudine Heilmann 06 77 19 97 67 (repas du dimanche avant le 30/10/18)

Autres activités du club de football :

Depuis cet été les entrainements des pitchounes ont connu un beau succès sous la houlette des entraîneurs Mathieu Zermann et Christian Heintzelmann.

Après la pause hivernale les entrainements reprendront en mars avec l'inscription d'une équipe pour les plateaux.

Nous sommes par ailleurs encore à la recherche de joueurs débutants pour la saison 2018/19 qui débutera en juin (enfants nés en 2011/12).

Pour tout renseignement merci de vous adresser à Mathieu (06-63-54-63-97)

ou Christian (06-47-84-62-81).



Le FCN organise son traditionnel Kesselfleisch (ou jambon braisé) le samedi 1er décembre à partir de 11h30.

Uniquement sur réservation avant le mardi 27/11/2018 auprès de Claudine Heilmann 06 77 19 97 67 ou Angélique Kreutzberger 06 60 76 53 83.

Prix 11 € café inclus.

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

L'Amicale des Sapeurs Pompiers de Niederlauterbach organise son traditionnel repas de la **Nochkerwe**, et vous invite le dimanche **11 novembre 2018**.

Apéritif à partir de 11h30 à la Salle des Fêtes.

Soupe - Bœuf Gros Sel - Dessert - Café / Gâteaux

Tarif : Adulte : 18 € - Enfant (de 6 à 13 ans) : 10 €

Pour toute réservation merci de bien vouloir prendre contact

auprès de M. HERBEIN Alain au 03 88 53 65 05 ou portable 06 85 10 34 07

ou auprès de M. ENGELHARD Jean-Michel au 03 88 53 61 64.

D'autre part, ils passeront dans le village à partir du 25 novembre afin de vous proposer les calendriers 2019.

Ils vous remercient de réserver votre meilleur accueil aux bénévoles. Tous les membres de l'Amicale des Sapeurs Pompiers vous remercient pour votre soutien.



ARBORICULTEURS DE NIEDERLAUTERBACH ET ENVIRONS



Une récolte 2018 prolifique !

L'exposition fruitière, 33^{ème} édition, s'est déroulée à Salmbach le 7 octobre. La salle des fêtes, décorée par les fidèles membres issus des 13 villages composant cette association, apparaissait aux couleurs éclatantes des pommes et poires disposées sur les tables.

Les personnalités présentes pour l'inauguration ont souligné les divers aspects liés au travail continu des arboriculteurs, les ont félicités pour leur contribution à l'équilibre et à la sauvegarde des ceintures vertes autour des villages. La valeur de leur travail est ainsi récompensée à travers les

beaux fruits récoltés, la connaissance et la conservation d'anciennes variétés.

Le ruban inaugural a été coupé par le maire de Salmbach, **Jacques Weigel**, en présence de **Léon Feist**, président de l'association, de **Doris Siegel**, vice-présidente de la Fédération des arboriculteurs de Bas-Rhin, le conseiller départemental, **Paul Heintz**, le député **Frédéric Reiss**, la conseillère régionale **Evelyne Isinger**, et le secrétaire - trésorier de la fédération des arboriculteurs du Bas-Rhin, **Etienne Binnert**. Les commandes des arbres fruitiers étant achevées, les plants arriveront bientôt pour les plantations à réaliser en espérant une précieuse pluie.

FOYER LOCATIONS ET SERVICES

Le Foyer de Niederlauterbach vous propose une solution pour chaque évènement. Ci-joint les nouveaux tarifs de location pour l'année 2019

L'équipe du foyer est à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter.

FOYER "LOCATIONS ET SERVICES" NIEDERLAUTERBACH			
Tarif 2019			
Réservation: Mairie de Niederlauterbach Tel 03 88 94 30 06 ou Jean Michel Engelhard Tel 06 87 65 83 73			
Options	Les associations	Les résidents	Les non-résidents
	Tarif en €	Tarif en €	Tarif en €
Réunion/apéritif sans utilisation de la cuisine + nettoyage sol de la salle retour des clés le jour même	100 €	150 €	200 €
Réunion/apéritif avec utilisation de la cuisine + nettoyage sol de la salle retour des clés le jour même	150 €	200 €	250 €
Enterrement	*	85 €	85 €
Location salle tout inclus + nettoyage sol de la salle (week-end deux jours)	290 €	350 €	410 €
Friteuse (huile) sans huile et sans gaz	20 €	20 €	20 €
Tireuse + Co2 + max 120 verres	30 €	30 €	30 €
Location tables hautes Diam 80 + nappes 10€ (prix par table max 7)	10 €	10 €	10 €
Location cafetière avec 50 tasses la journée	10 €	10 €	10 €
Location chambre froide 25€ la journée	25 €	25 €	25 €
* Offre non disponible			

CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DU CONFLIT MONDIAL 1914-1918 COMMÉMORATION C'était en 1917 !

Julien HARIION, curé à Niederlauterbach de 1914 à 1935, a rédigé ce texte en allemand dans le registre des délibérations du Conseil de Fabrique (1844-1953).

Les deux illustrations figurent après la réunion du 5 août 1917, le texte a été complété ultérieurement puisqu'il a cité la date de la fin du conflit.

Les images ont été prises non loin de l'église sur la rue principale, le texte écrit à la plume a été traduit.



Enlèvement des cloches de l'église ainsi que des tuyaux d'orgue de Niederlauterbach par le gouvernement allemand le 8 août 1917

Vue la longue durée de la guerre d'Août 1914 à Novembre 1918, le stock de matériaux pour la construction de canons et munitions fut peu à peu réduit à néant en Allemagne. Comme dernier moyen, on pilla les églises.

En premier on chercha les magnifiques sifflets d'apparats en étain de l'orgue, ainsi le 24 juillet 1917, les 68 sifflets de l'orgue furent acheminés au dépôt de métal de Strasbourg de la « Kriegsmetal-Aktien-Gesellschaft Berlin », situé rue de la Nuée Bleue.

Peu de temps après, vint l'ordre de livrer également les cloches de l'église.

Des trois cloches résonnant dans le clocher, il fallut donner les deux plus grandes.

Sous un deuil général, sous les pleurs et les malédictions contre les pilliers d'églises,

on descendit les cloches, après qu'elles eurent résonné une dernière fois

de leurs sons mélancoliques et tristes, le 8 août 1917,

et elles furent transportées vers la gare de Lauterbourg ce même jour.

La grande cloche (Sol#) pesait 848 kg et avait coûté 1700 Mark. Elle avait été bénie et mise en place le 21 novembre 1897. Sa hauteur était de 0.90 m, son diamètre de 1.10 m.

Les inscriptions gravées étaient les suivantes : « Margarita suis-je baptisée en l'église de Niederlauterbach en l'an 1897 » - Chef de l'église chrétienne Pape Léon XIII - Parrain Louis Heilmann, conseiller municipal - Marraine Rosa Zimmermann, fille du maire Joseph Zimmermann, - Evêque de Strasbourg Adolf Fritzen - Evêque auxiliaire Karl Marbach - Gouverneur d'Alsace Lorraine Prince de Hohenlohe-Langenburg - Curé Jean Baptiste Durrenberger - Maire Joseph Zimmermann »

La seconde cloche dérobée (La#) pesait 375 kg et avait coûté 1125 Mark, la hauteur était de 0.70m et son diamètre mesurait 0.85m. Celle-ci fut bénie le **7 Novembre 1886**, lors de la bénédiction de l'église reconstruite et agrandie. Les inscriptions sont les suivantes en latin

« NIEDERLAUTERBACH En l'an 1886, Chef de l'église chrétienne Pape Leon XIII, Evêque de Strasbourg Pierre Paul Stumpf - Gouverneur d'Alsace Prince de Hohenlohe - Curé local Jean Baptiste Durrenberger, Parrain Franciscus Wagner, Marraine Catharina Heintz »

« LAUDO DEUM VERUM - PLEBEM VOCO - CONGREGO CLERUM - DEFUNCTUS PLORO - PESTEM FUGO - FESTA DECORO »

Traduction approchante : *pour célébrer le vrai Dieu, pour appeler les gens, pour recueillir le clergé, pour pleurer les morts, pour éviter la peste, pour fêter les grâces*

La commune référa la somme de 3551 Mark pour les cloches, le conseil de fabrique enregistra 463.40 Mark pour les tuyaux d'orgue.

La petite cloche de la chapelle

Cela se passa mieux pour la cloche de la chapelle !

Quand vint l'ordre de déposer celle-ci, trois courageux hommes du village se rendirent vers 23h30 à la chapelle. Alois Kreuzberger, Jean Flick et Josef Fix de Niederlauterbach, ont dévissé dans le clocher silencieusement la petite cloche et l'ont enterrée dans la grange de Alois Kreuzberger.

A l'arrivée des troupes françaises en Alsace, la cloche fut déterrée et recouverte des couleurs nationales du drapeau français, puis sous une joyeuse escorte formée par les enfants portant des drapeaux français, cette cloche fut amenée vers le clocher de la chapelle et réinstallée.

Depuis 1924, le clocher de la chapelle a accueilli une seconde cloche, pour sonner et appeler les croyants du proche Siegen vers ce lieu de pèlerinage qu'était cette chapelle.

Les deux cloches servent ainsi à la chapelle Notre Dame du Chêne. Que cette douce et belle sonnerie ne se taise plus dans ce petit clocher, pour annoncer l'amour, la paix et la fraternité à la pauvre humanité !



LES FELICITATIONS DE LA COMMUNE !

**Le 15 septembre 2018,
Etienne AUGE pour son
80ème anniversaire.**

« Dans le conflit pour l'indépendance, il était engagé dans le génie itinérant en charge du réseau électrique, surveillant la frontière entre l'Algérie et la Tunisie, la fameuse ligne Morice »

Au fil de sa carrière, Etienne a évolué dans diverses brigades et finit au grade de 1^{er} adjoint de la BT de Strasbourg ville, poste qu'il occupa durant 10 années.



**Le 18 septembre 2018,
Jean-Michel BUHLER
pour son 80ème anniversaire**

Membre de la société colombophile de Wissembourg, il possédait une vingtaine de pigeons voyageurs, bagués et entraînés, dont il s'occupait, durant une quinzaine d'années, jusqu'en 1990. Jean affectionnait aussi les ovins et 10 à 15 moutons broutaient dans les deux pâturages près de sa maison. Il cessa cette activité définitivement en 2015.



Le 23 octobre 2018 ,

Une corbeille garnie a été remise à M. Joseph LOEHR pour son 80ème anniversaire.

Si vous ne désirez pas figurer sur l'une de ces pages (Anniversaires à partir de 70 ans, photographies des événements heureux, publications des prochains événements heureux), veuillez le signaler à la mairie afin de retirer vos noms des listes de diffusion). MERCI !

LES ANNIVERSAIRES

NOVEMBRE

le 7 novembre	80 ans	HEILMANN Paul
le 10 novembre	77 ans	AUGE Marie-Thérèse née ZIMMERMANN
le 10 novembre	76 ans	KOELTZ Madeleine née SCHMITTHEISLER
le 13 novembre	84 ans	HEILMANN Marlise née HEINTZ
le 13 novembre	76 ans	KREUTZBERGER Paul
le 17 novembre	92 ans	RICHTER Joseph
le 20 novembre	75 ans	STROHM Jacqueline née SONNTAG
Le 24 novembre	72 ans	KUDLINSKI Hans
Le 25 novembre	72 ans	ARTH Rose née HASSLER

DECEMBRE

le 2 décembre	76 ans	EICHENLAUB Xavier
le 4 décembre	81 ans	ZERR Marie née KUNTZ
le 5 décembre	80 ans	HEINTZ Marie Rose née BUHLER
Le 6 décembre	70 ans	LUGAGNE Fernand
Le 8 décembre	70 ans	SEITZ Valentine née HONOLD
le 9 décembre	81 ans	ZIMMERMANN Anne née RIEDINGER
le 14 décembre	84 ans	FRITZ Odile née IFFRIG
le 24 décembre	92 ans	SIEGEL Ernest
le 25 décembre	85 ans	KESSLER Adolphe
le 27 décembre	88 ans	HARO Emilie née MARTINEZ
Le 27 décembre	73 ans	EICHENLAUB Marie Louise née KIEFER
le 30 décembre	76 ans	ENGELHARD Berthe, née KOELTZ



DECES

le 25 octobre
Mme HEINTZ Rose née SCHWARTZ 89 ans

MARIAGES

21/09/2018

Sonia JUNG et Dominique RUFF

29/09/2018

Myriam GERTZ et Sylvain MOCHEL



PHARMACIES DE GARDE 3237

(Liste prévisionnelle sous réserve de changement de dernière minute...)

NOVEMBRE

01/11/2018	Wissembourg Pharmacie de l'Europe
03/11/2018	Herrlisheim
04/11/2018	Hatten
10/11/2018	Lauterbourg
11/11/2018	Mothern
17/11/2018	Seebach
18/11/2018	Herrlisheim
24/11/2018	Wissembourg Billmann
25/11/2018	Lauterbourg

DECEMBRE

01/12/2018	Wissembourg Billmann
02/12/2018	Seebach
08/12/2018	Seebach
09/12/2018	Wissembourg Pharmacie de l'Europe
15/12/2018	Merkwiller
16/12/2018	Wissembourg Billmann
22/12/2018	Wissembourg Billmann
23/12/2018	Betschdorf
24/12/2018	Wissembourg Pharmacie de l'Europe
25/12/2018	Lauterbourg
26/12/2018	Mothern
29/12/2018	Wissembourg Schorle
30/12/2018	Merkwiller
31/12/2018	Wissembourg Billmann
01/01/2019	Seebach

SERVICES UTILES**URGENCES**

SAMU	15
POMPIERS	18 ou 112
POLICE SECOURS	17
GENDARMERIE	03 88 94 80 12
SOS MAIN	03 88 14 42 57
CENTRE ANTI-POISON	03 88 37 37 37
SOS ENFANTS DISPARUS	116 000
AMBULANCES :	
GREINER	03 88 86 51 43
ROLAND	03 88 86 31 43

PERMANENCES**DE GARDE MÉDICALE LOCALE**

En l'absence des médecins traitants,
de samedi midi à lundi 7 heures :

Urgence vitale : ☎ 15

Médecin de garde : ☎ 03.69.55.33.33

TOURS DE GARDE**DES INFIRMIER(E)S**

Répondeur téléphonique 24H/24H

Cabinet LAUTERBOURG :

(03.88.54.67.72)

Cabinet SALMBACH :

(03.88.53.64.65)

Kinésithérapeute à Mothern

Soins à domicile

Mme. SCHMITT Sophie

☎ 06.82.14.31.19

TAXI Philippe PONS

4 rue de la Haute Vienne à NEEWILLER

tel 06 18 88 32 94

philippepons67@sfr.fr

HORAIRES DE BUS

www.vialsace.eu

pour l'ensemble des lignes du réseau67

www.ctbr67.fr

pour les lignes exploitées par la CTBR

**RAMONAGE - LA BROSSE D'ALSACE
MOTHERN**

☎ 03.88.49.84.35

✉ contact@labrosse-alsace.com

Facebook : La Brosse d'Alsace

**MAIRIE ET AGENCE POSTALE
DE NIEDERLAUTERBACH**

17 Rue de l'Ecole 67630 NIEDERLAUTERBACH

☎ 03.88.94.30.06 ☎ 03.88.53.63.18

✉ mairie.niederlauterbach@wanadoo.fr

Lundi, Mercredi et Vendredi : 9h30 à 11h00

Mardi : 15h00 à 16h15

Jeudi : 17h00 à 18h00

Permanence de M. le Maire Jeudi : 17h00 à 18h00